

## Pour une Ville inclusive et solidaire



Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation sur le plan de développement de Montréal

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

(RAPSIM)  
29 août 2013

# Introduction

## **Le RAPSIM**

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) regroupe 96 organismes intervenant en itinérance.<sup>1</sup> Les membres du RAPSIM travaillent au quotidien auprès des hommes et des femmes de tous âges, et répondent à la diversité et à la complexité des situations que vivent les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il a le mandat de défendre leurs droits ainsi que les intérêts de ses membres. Ainsi, depuis 1974, il s'implique activement sur des dossiers tels que la disparition des maisons de chambres, le logement social avec soutien communautaire, le droit à un revenu décent, les alternatives à la judiciarisation, l'accès aux services de santé et de services sociaux et le financement adéquat des organismes.

Le RAPSIM considère que tous les paliers de gouvernement ont une responsabilité en matière de lutte à l'itinérance, dont l'administration municipale. Il travaille également sur les dossiers de financement fédéral via la Stratégie de partenariat et de lutte contre l'itinérance (SPLI) et sur l'élaboration de la politique nationale en itinérance qui devrait se conclure vers la fin de l'année 2013.

## **Itinérance et plan de développement**

Puisque le plan de développement de Montréal vise à se donner une vision stratégique de développement pour les 20 prochaines années, le sort des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être est un incontournable. Parmi les priorités d'action figure « l'amélioration de la qualité de vie des collectivités », une bonne nouvelle pour des personnes qui en ont besoin. De plus, dans une perspective de développement durable que l'on qualifie entre autre de « socialement équitable », le RAPSIM souhaite partager sa vision de l'équité, mais surtout l'inclusion de toutes les personnes qui forment la population de Montréal pour assurer à toutes et à tous une qualité de vie digne et paisible. Dans les pages qui suivent, vous pourrez y lire comment le Réseau interprète deux des principes de développement, soit : « des milieux résidentiels sains et sécuritaires » ainsi qu'une « ville inclusive et solidaire qui reconnaît les besoins de sa population la plus vulnérable ». En terminant, le RAPSIM appuie le principe de reconnaissance de la contribution de la collectivité et des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan et c'est dans cet esprit qu'il dépose un mémoire pour faire valoir les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être comme individus concernés à part entière par le prochain plan de développement de Montréal.

---

<sup>1</sup> Voir la liste des membres en annexe

Considérant que :

- On estime à 30 000 le nombre de personnes pouvant se trouver en situation d'itinérance durant une année de façon ponctuelle, périodique ou chronique<sup>2</sup>
- L'itinérance est en croissance à Montréal : les services d'hébergement d'urgence ont assurés 66 633 nuitées chez les hommes et 5 579 chez les femmes entre le 15 décembre 2012 et le 31 mars 2013<sup>3</sup>
- En 2009, 23% des ménages montréalais vivaient sous le seuil de faible revenu<sup>4</sup>
- UnE MontréalaisE sur cinq aura 65 ans ou plus d'ici 2031<sup>5</sup>
- UnE MontréalaisE sur trois est néE à l'extérieur du Canada et qu'environ 70% des nouveaux arrivants au Québec choisissent Montréal<sup>6</sup>
- En 2012, la population de Montréal était composée de 50,8% de femmes<sup>7</sup>

Le RAPSIM considère que la Ville de Montréal doit toujours garder en tête dans ses principes de développement que pour être inclusives et solidaires, les mesures devront s'adresser à tout le monde en général, en tenant compte des besoins particuliers des personnes à faible revenu, d'une population vieillissante, multiculturelle et d'une analyse différenciée selon les sexes.

### **La construction de logements sociaux : un exemple de développement durable**

Le projet de plan de développement de Montréal définit le développement durable comme « *un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable* ». <sup>8</sup> La construction de nouveaux logements sociaux pour les personnes à faible et modeste revenu entre dans cette définition. Comme le reconnaît le projet de plan, une des conséquences du peu de logements disponibles actuellement pour les ménages locataires vient augmenter les loyers plus rapidement que les revenus. Dans cette situation, les ménages s'appauvrissent et n'améliorent pas leurs conditions de vie. Comme les loyers sont chers, ils constituent un fardeau de plus en plus pesant sur les épaules des personnes à faible revenu, particulièrement les personnes seules, et le risque d'éviction pour non-paiement peut avoir des répercussions catastrophiques pouvant mener à la rue. La nécessité de construire plus de nouveaux logements dont le loyer est en fonction des revenus est donc primordiale pour prévenir l'itinérance. En ce sens le plan reconnaît que « *Montréal a entre autres besoin que les programmes d'habitation clés soient, d'une part, reconduits et assurés d'un cadre financier pluriannuel afin de permettre*

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA, Cadre canadien en matière de logement, document de contexte, présentation Powerpoint, table ronde d'experts sur le logement, Halifax 26 janvier 2005

<sup>3</sup> Données provenant des organismes impliqués dans le mécanisme de coordination des Services d'hébergement d'urgence (SHU), Bilan SHU 2012-2013

<sup>4</sup> Projet de Plan de développement de Montréal, Document de discussion, p.17

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec, en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca>, consulté le 26 août 2013

<sup>8</sup> Projet de Plan de développement de Montréal, Document de discussion, p.13

*des interventions réellement structurantes, et d'autres part, ajusté sur les plans financier et normatifs en fonction des caractéristiques spécifiques de la métropole. »<sup>9</sup> Ces caractéristiques sont entre autres le fait que les terrains disponibles au centre-ville sont souvent des terrains contaminés ou des bâtisses en mauvais état qui demandent un investissement financier considérable pour les remettre en bon état d'habitabilité. De plus, les maisons de chambres nécessitent des programmes adaptés au contexte socio-économique de celles-ci. La Ville aura donc un travail à faire pour porter activement les demandes auprès de ses partenaires gouvernementaux : « La collaboration des gouvernements canadien et québécois est essentielle afin que le parc actuel de logements sociaux soit préservé et adéquatement financé. »<sup>10</sup>*

### **Un rempart avant l'itinérance : les maisons de chambres**

Comme la construction de condos se fait au détriment du locatif à Montréal (projet de plan de développement, p.64), et que les loyers sont chers, une des solutions pour les personnes à risque d'itinérance ou un levier pour se sortir de la rue réside dans la location d'une chambre dans une maison de chambres. Cette option, souvent moins onéreuse et accessible près des services permet à des personnes d'éviter la rue. Malheureusement, ce genre de bâtiment tend à diminuer et est menacé par les conversions et la spéculation immobilière. Pour les sauvegarder, il est nécessaire que la Ville poursuive les actions déjà entamées pour sauver celles qui restent, notamment en facilitant leur vente à un organisme à but non lucratif (socialisation), en effectuant un dénombrement de celles-ci accompagné d'un monitoring ainsi qu'en élaborant un plan d'action qui tient compte de toutes les facettes de la problématique (vieilles bâtisses, spéculation, fragilité des occupantEs, etc.).

### **Salubrité**

*« Bien que la plupart des logements ne requièrent que des travaux d'entretien régulier, la proportion des logements nécessitant des réparations majeures ne cesse de croître. Cette situation provient en partie du vieillissement du parc de logement (en particulier le parc locatif) (...) »<sup>11</sup>*

La plupart des maisons de chambres sont situées dans des bâtisses qui ont besoin de réparations et/ou de rénovations majeures. Un projet-pilote effectué par la Ville de Montréal en 2011 a déjà démontré que les maisons de chambres avaient besoin de travaux. Il est capital que la Ville travaille en collaboration avec les inspecteurs municipaux dans le but de faire appliquer le règlement sur la salubrité des logements et effectuent des inspections avant que l'état de la bâtisse ne se détériore davantage. Comme le plan le reconnaît, il en va de la santé des occupantEs : « la Ville doit aussi prévenir les risques sur la santé de la population en favorisant

---

<sup>9</sup> Projet de plan de développement de Montréal, Document de discussion, p.64

<sup>10</sup> Idem, p.64

<sup>11</sup> Idem, p.64

*une offre de logements abordables et salubres (...)* »<sup>12</sup> L'application du règlement sur la salubrité des logements, est une condition essentielle à l'obtention des objectif du principe de développement d'un milieu sain et sécuritaire pour la population montréalaise.

### **L'itinérance n'est pas juste au centre-ville**

Le plan fait peu référence aux populations marginalisées et/ou itinérante si ce n'est qu'en page 71 et davantage comme un phénomène relié au centre-ville. Si ces personnes sont plus visibles au centre-ville, il n'en demeure pas moins que les membres du RAPSIM intervenant dans plusieurs arrondissements comme Rosemont-La-Petite-Patrie, Côte-des-Neiges ou Mercier-Hochelaga-Maisonneuve voient tous les jours des signes d'itinérance dans leur quartier. L'itinérance des femmes est aussi un phénomène bien réel quoiqu'à peine visible. De leur côté, elles multiplient les techniques de débrouillardise pour éviter de se faire repérer notamment pour des questions de sécurité, ce qui rend leur dénombrement difficile à évaluer. Le plan prévoit que « *la Ville de Montréal compte assurer un suivi attentif des secteurs plus défavorisés et en documenter l'évolution* ». <sup>13</sup> Si l'intention est louable, il faudra davantage intervenir que de documenter le phénomène. Il faut agir en amont pour éviter que la qualité de vie de ces ménages et dans ces quartiers se dégradent. Cela veut dire, entre autres, de travailler à développer davantage de logements sociaux.

### **Un milieu où il fait bon vivre pour tout le monde**

Été comme hiver, plusieurs personnes de la population de Montréal vivent une partie de leur journée dans les lieux publics (rues, parc, etc.). Répondre aux besoins d'une population vulnérable dépasse le fait de lui fournir un logement qu'il pourra être en mesure de payer. Cela se traduit également dans la reconnaissance des droits des personnes itinérantes ou à risque de l'être. Toute personne devrait donc pouvoir utiliser les lieux publics de la Ville de Montréal sans avoir peur de se faire discriminer, sans craindre pour le respect de sa dignité. Le plan prévoit plusieurs aménagements publics où il fait bon vivre, par exemple de lutter contre les ilots de chaleur (p.44). Il prévoit également que : « *la Ville doit également planifier et aménager les espaces publics en amont des projets, de manière à ce que ces espaces organisent le développement immobilier, et non l'inverse.* »<sup>14</sup> Il faut donc s'assurer que les personnes qui fréquentaient déjà les espaces soient prises en compte dans ces projets d'aménagement.

---

<sup>12</sup> Idem p.17

<sup>13</sup> Idem, p.21

<sup>14</sup> Plan de développement de Montréal, document de travail, p.41

## **Une responsabilité partagée :**

Le plan reconnaît que pour réaliser ses objectifs, Montréal devra s'assurer, de la part des gouvernements supérieurs, d'un cadre financier pluriannuel tenant compte des conditions de réalisation inhérentes à la métropole (p.82). Ne pouvant pas compter uniquement sur l'impôt foncier pour répondre à ses ambitions, la responsabilité financière devra être assumée par les paliers de gouvernement supérieurs pour répondre à ses ambitions.

## **Conclusion**

Suite à la lecture de ce projet de plan de développement, le RAPSIM considère que les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être semble passer au second rang, loin derrière le développement immobilier de condos. À ce propos, il réitère ses positions à savoir qu'il faut :

1. Augmenter la construction de logements sociaux pour que les personnes qui y résident aient la possibilité de payer un loyer équivalent à 25% de leur revenu et ainsi prévenir l'itinérance.
2. Intervenir rapidement pour sauvegarder le parc de maisons de chambres, favoriser la socialisation de celles-ci et faire respecter le règlement sur la salubrité des logements.
3. Respecter les droits des personnes itinérantes : droit de cité, droit au logement, droit à un revenu décent, à l'éducation et droit à un réseau d'entraide tel que visé dans la future politique nationale en itinérance.
4. Intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être en tenant compte du fait que l'itinérance est en croissance, que la population de Montréal est vieillissante et multiculturelle, et que les mécanismes de réponses au phénomène de l'itinérance se vivent différemment chez les hommes et les femmes.

## Liste des groupes membres du RAPSIM

Abri de l'espoir  
 Accueil Bonneau  
 Action- Autonomie  
 Action-réinsertion / Sac-à-dos  
 Anonyme – Unité d'intervention mobile  
 Armée du Salut – Centre Booth \*  
 Arrêt-Source  
 Association Bénévole Amitié  
 ADDS (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)  
 Association d'entraide Le Chaînon  
 Association logement Amitié  
 Atelier d'Habitation de Montréal  
 Auberge du coeur – Le Tournant  
 Auberge communautaire du Sud-ouest  
 Auberge Madeleine  
 Avenue hébergement communautaire  
 À deux mains/ Head and hands  
 Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
 Bonsecours  
 CACTUS Montréal  
 C.A.S.A . Bernard-Hubert \* Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)  
 CAP St-Barnabé  
 Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens  
 Centre d'écoute - Face à face  
 CRAN (Centre de recherche et d'aide pour narcomanes)  
 Carrefour familial Hochelaga  
 Centre d'amitié Autochtones  
 Centre de jour St-James  
 Centre de soir Denise-Massé  
 Centre NAHA  
 Chambreclerc  
 Chez Doris  
 CSSS Jeanne-Mance \*  
 Comité BAILS  
 Comité logement Ville-Marie  
 Comité social Centre-Sud  
 Dans la rue  
 Dîners Saint-Louis  
 Dianova Canada  
 Diogène  
 Dopamine  
 En Marge 12-17  
 Entraide-Logement Hochelaga-Maisonneuve  
 Fondation de la rue à la réussite  
 Fondation d'Aide Directe – Sida Mtl  
 Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal  
 GEIPSI (Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes)  
 Groupe CDH  
 GIT (Groupe Information Travail)  
 Groupe Paradoxe  
 Habitations L'escalier de Montréal  
 Habitations Oasis de Pointe Saint-Charles  
 Infologis de l'est de l'île de Montréal  
 Itinéraire – Groupe communautaire  
 Logis Phare  
 Logis Rose-Virginie  
 Maison des amis du Plateau Mtl-Royal  
 Maison du Père  
 Ma Chambre  
 Maison Benoit-Labre Maison Grise de Montréal  
 Maison Lucien-L'Allier  
 Maison Marguerite de Montréal  
 Maison du Pharillon  
 Maison de réhabilitation l'exode  
 Maison St-Jacques  
 Maison Tangente  
 Maisons de l'Ancre  
 Médecins du Monde – Projet Montréal  
 Méta d'Âme  
 Mission Bon Accueil  
 Mission Communautaire de Montréal  
 MultiCaf  
 P.A.S. de la rue  
 Passages  
 PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineures prostituées)  
 Plein Milieu  
 Projets Autochtones du Québec  
 Projet Genèse  
 Projet Refuge  
 Refuge des Jeunes de Montréal  
 Réseau Habitation Femmes (RHF)  
 Ressources Jeunesse de Saint-Laurent  
 REZO - santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels  
 Rue des Femmes de Montréal  
 Mission Saint-Michel  
 Service d'hébergement Saint-Denis  
 Société St-Vincent-de-Paul  
 Spectre de rue  
 Stella  
 Sidalys  
 TRAC (Travail de rue Action communautaire)  
 Villa Exprès pour toi  
 YMCA du Québec – Aide à l'itinérance (Premier arrêt et Dialogue)  
 Y des Femmes de Montréal